

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 juin 2023

LES SERVICES EXPRESS RÉGIONAUX MÉTROPOLITAINS - (N° 1290)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 157

présenté par
M. Zulesi

ARTICLE PREMIER

À la dernière phrase de l'alinéa 7, après le mot :

« régional »,

insérer le mot :

« métropolitain ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.